

# La boha en perte d'identité

19/02/2016

## CULTURE

Désormais appelée cornemuse de Gascogne, la boha fait l'objet d'une pétition en ligne

Pour être précis, la boha, appelée jusqu'à ce jour cornemuse landaise et aussi cornemuse des Landes de Gascogne, voit disparaître l'identité Landes, région où elle est le plus représentée et historiquement originaire de son nom. Elle est devenue cornemuse de Gascogne ! Une appellation actée par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette nouvelle en a mécontenté plus d'un, et en particulier Yan Cozian, spécialiste passionné de cet instrument, responsable des musiques traditionnelles au Conservatoire de musique des Landes. Ce chercheur a mis toute son énergie au service de cette boha pour la faire découvrir et la promouvoir.

Vendredi 5 février, il a expliqué ce changement d'appellation et partagé son ressenti avec de nombreux sympathisants, présents à la réunion organisée par le collectif Boha des Landes de Gascogne.

### Un peu d'histoire

La boha figure parmi les plus anciens modèles de cornemuse et constitue l'emblème de la culture traditionnelle landaise. L'apparition de l'instrument daterait d'il y a 3 000 ans. Même si des représentations de la cornemuse ont été retrouvées sur des fresques religieuses, le musicologue Félix Arnaudin a été le premier à en décrire la pratique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Boha (à prononcer « bouhe », celui qui souffle dans le sac) était traduit jusqu'à ce jour sous le vocable de cornemuse des Landes de Gascogne et de cornemuse landaise, comme en témoi-



Les bohaires landais ont donné l'aubade, concluant de manière optimiste cette réunion. PHOTO I. CH.

gnent toutes les publications qui ont repris ce terme et les lieux géographiques où elle était jouée. A savoir en majorité dans les Landes, grandes et petites, et le sud de la Gironde.

### La genèse du projet

« La boha a fait l'objet d'une demande d'inscription au PCI (patrimoine culturel immatériel) de l'Unesco, par certains membres de l'association Bohaires de Gasconha. » Cette association regroupe de nombreux joueurs, fondateurs, président d'honneur et autres responsables, qui n'ont pas été informés de cette démarche, effectuée par un petit noyau.

Une pétition en ligne a été lancée : elle est favorable à l'inscription de la boha au PCI, mais sous certaines conditions, et sollicite le maintien du nom historique : cornemuse des Landes de Gascogne, voire cornemuse landaise. Tous les acteurs de la pratique de l'instrument et de sa promotion seront associés à l'écriture de la fiche d'inventaire.

« Bohaires de Gasconha ne détient pas le monopole de la pratique, de la promotion et de la sauvegarde de

## Des actions auprès des politiques

■ Lors de sa dernière réunion publique, le collectif a fait le constat que seul le Conseil départemental des Landes pouvait rétablir la situation auprès du ministère.

Depuis, des conseillers départementaux ont été rencontrés, notamment Rachel Durquety, prési-

dente des Affaires culturelles et Anne-Marie Duga, membre de cette commission. Un courrier va être adressé à Henri Emmanuelli pour solliciter une mise en place d'un groupe de travail qui pourrait faire une contre-proposition au ministère.

la boha, qui doit être considérée dans toute sa pratique actuelle. Et donc depuis l'instrument initial à cinq trous jusqu'à celui qui est utilisé actuellement. C'est une décision illogique et un changement de nom illégitime », a ajouté Yan Cozian dans son exposé. « Ainsi, pourquoi ne changer que le nom français ? »

### Des arguments

Les membres qui ont demandé l'inscription de l'instrument au PCI réfutent en bloc les éléments de la pétition, et avancent quelques arguments. « La boha d'aujourd'hui n'a rien à voir avec l'instrument d'autrefois, la cornemuse landaise endé-

miqne des Landes de Gascogne n'a plus lieu d'être, puisque son dernier sonneur a disparu en 1959. » Autant d'explications non fondées pour les spécialistes du cru.

Les Landais, dont des élus, se sont pourtant mobilisés et ont signé en nombre la pétition. La démarche a été refusée malgré les paraphe de 50 bohaires et membres fondateurs. Cette perte de l'objet patrimonial par le nom doit être prise en considération. Les fiches sont révisables, mais la situation s'avère compliquée et dépasse l'action du collectif qui se tourne vers les politiques en lançant un signal d'alarme.

Isabelle Chambon